



20, rue principale  
57670 LENING  
Tél : 03 87 01 67 36  
Email : [mairie.lening@wanadoo.fr](mailto:mairie.lening@wanadoo.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05/09/2023

Convocation du 28/08/2023

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 05/09/2023 à 19h30 en Mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11	<u>PRÉSENTS</u> : Antoine ERNST –DUMONS Christophe – DEISS Gabriel –
Absents excusés : 01	– FOIS Jean – HOUPERT Bertrand – SCOVRON Charlène -
Absents non excusés : 00	ZIMMERMANN Bernard - FEIERABEND Florence - HAUDRY Philippe
Vote par procuration : 00	- GAROFALO Alexandro
Nombre de conseillers présents : 10	<u>ABSENTS EXCUSES</u> : MANGIN Isabelle
Nombre de conseillers votants : 10	<u>PROCURATION</u> :

### DCM N° 37/2023

**Objet : Renouvellement des baux du bail de chasse - Abandon du produit de la location de la chasse aux propriétaires – Réserve de chasse**  
**Classification : 8.8 Environnement**

Tout d'abord, Mr le Maire rappelle que lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2023 (DCM 6-2023), Mrs Christophe DUMONS et Bertrand HOUPERT ont été désignés en qualité de membres de la 4C (Commission Communale Consultative de Chasse) , ceci dans le cadre de la procédure de location des chasses communales pour la période 2024/2033.

Puis il rappelle que des réunions d'information sur la procédure de location des chasses communales à destination des communes ont été organisées par les services de la DDT Moselle.

La première étape de cette procédure du renouvellement des baux de chasse correspond à l'affectation du produit de la chasse.

Il a été précisé lors de ces réunions d'information les dispositions pour les communes de prendre une délibération en conseil municipal afin de décider d'office d'abandonner le produit de location de la chasse aux propriétaires (au prorata de leurs surfaces par rapport au lot communal). Ceci permet de s'affranchir de la lourde étape de consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de location de la chasse.

De plus, se pose la question de la sensibilisation des propriétaires fonciers disposant 25 hectares de terres d'un seul tenant, ou de 5 hectares en eau d'un seul tenant (surface atteinte en période de hautes-eaux), et qui peuvent ainsi exercer leur droit de réserve (cf. dispositions de l'article L. 429-4 du code de l'environnement). Ainsi à compter de cette délibération du conseil municipal, d'abandonner le produit de la location de la chasse à leur profit, court le délai des 10 jours durant lesquels les propriétaires peuvent déposer un dossier de demande de réserves. Ces demandes seront ensuite examinées par les membres de la 4C pour validation.

Ainsi, et dès la prise de cette délibération, les propriétaires disposant d'un foncier important sur notre ban communal seront informés par courrier et une insertion dans le Républicain Lorrain sera publiée.

**APRÈS** avoir exposé ces faits, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer le produit de la chasse aux propriétaires concernés
- d'informer par courrier les propriétaires susceptibles de demander une réserve de chasse tel prévu selon les dispositions prévues

Vote : Adopté à la majorité des membres présents.

**DCM 38/2023**

**Objet : Convention relative à la réalisation d'une écluse double sur la Route Départementale n°39 en traverse de Léning.**

**Classification : Autres actes de gestion du domaine public**

Le Maire rappelle le projet de travaux concernant la réalisation d'une écluse double sur la Route Départementale n°39 en traverse de Léning du PR 21+260 à 21+300.

A cet égard, une convention entre le département et la commune doit être établie pour réaliser ces travaux en bonne et due forme est obligatoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire en qualité de représentant de la commune de Léning, à signer cette convention avec le Département de la Moselle.

Vote : Adopté à la majorité des membres présents

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents.*

*Le Maire  
Antoine ERNST*